

## Compte-rendu Assemblée Générale

du 13 Décembre 2015 à 9h00

*Présents :* C. BAN, J. BARON, S. BATAILLARD, J. BÉGUÉ, P. BIENMULLER,  
E. BLOND, D. BONGARDEN, A. CHOIGNARD, G. DACOSTA, A. GALLIOT,  
D. KUDELKA, P. LANGUILLE, D. LUTTENAUER, B. PERROTEY,  
J. POULETTE, Y. TOCHOT, J. VALET.

*Invités :* Madame le Maire de Colombier-Fontaine,  
Monsieur Georges LAURAINÉ (Président Fédération du Doubs),  
Monsieur Thomas POULLEAU (garde Fédéral).

## ORDRE DU JOUR

- 1 - Accueil par le Président.
- 2 - Rapport moral
- 3 - Rapport d'activités 2015.
- 4 - Bilan Financier 2015
- 5 - Démission / Election des membres du Comité et du Bureau
- 6 - Questions diverses.

## **1. Mot de bienvenue du Président :**

Le Président Yves TOCHOT prend la parole pour accueillir et remercier les participants à l'Assemblée Générale en particulier Madame le Maire de Colombier-Fontaine, Monsieur Georges LAURINE Président de la Fédération de pêche du Doubs et Monsieur Thomas POULLEAU Garde Fédéral du secteur qui ont bien voulu se joindre à nous.

Madame le Maire de Colombier-Fontaine prend la parole pour remercier grandement notre Société de pêche pour tous les efforts de réhabilitation du ruisseau « le Bief » qui ont été déployés en 2015. Sans compter les actions au niveau des scolaires (formation des élèves de primaire de Colombier-Fontaine et autres communes de la CC3C sur l'environnement, les ruisseaux, les habitants de l'eau etc....) et les retombées majeures qu'elle constate au niveau des parents d'élèves qui vantent les mérites de ces actions auprès des enfants.

## **2. Rapport Moral du Président:**

*Aujourd'hui plus que jamais, notre association fait partie de notre paysage culturel et participe à l'effort général pour améliorer la propreté de notre planète. Nos objectifs communication, information, sensibilisation des jeunes, amélioration du milieu aquatique sont atteints et ceci dans une excellente ambiance.*

*Nos réalisations seront précisées dans la partie activité par notre secrétaire Jacques Poulette.*

*Avec la Fédération nous travaillons entre autre sur la conservation et la préservation des milieux. Pour la surveillance et les contrôles, nous avons un petit nouveau Benjamin Perrotey qui devrait recevoir son accréditation sous peu. Il fera équipe avec Sébastien Bataillard notre Garde de Pêche Particulier actuel que nous remercions pour son dévouement.*

*Je tiens à remercier toute notre équipe du Comité sans qui rien ne serait possible et particulièrement notre secrétaire Jacques Poulette qui se rapproche de l'excellence, ses rapports sont diffusés dans un temps record, il s'occupe des démarches administratives, il recherche les informations qui intéressent nos membres et la liste de ses activités n'est pas exhaustive.*

*Je profite de cette occasion pour remercier M. Daniel Kudelka, qui souhaite démissionner. Cette année encore, il a œuvré aux nettoyages du Bief et a participé sur le terrain aux formations des jeunes, nous le remercions vivement et espérons pouvoir compter sur lui pour nos activités.*

*Je remercie aussi Julien Baron qui reste au comité mais cède sa place de trésorier à Alain Chognard à cause d'un changement de situation professionnelle.*

*Une mention particulière à Georges Dacosta notre vétéran âgé de 84 ans qui est de toutes les activités, réunion, nettoyage du milieu, alevinage, formation des jeunes sur le terrain.*

*En conclusion, nous pouvons dire que l'AAPPMA de Colombier- Fontaine devient incontournable et comme vous le voyez notre association se porte bien, même très bien avec ces 215 membres.*

*Je remercie tous ceux qui nous aident, membres de l'Association, membres du Comité, membres de la fédération, membres des collectivités locales et bénévoles.*

## **3. Rapport d'Activité 2015 :**

### **Vente cartes de pêche:**

**215** cartes de pêche vendues cette année : Soit + 62 cartes par rapport à 2014 en particulier des cartes « majeure, journalière, nuit et Urne (+ 19). Score qu'il faudra essayer de tenir voir augmenter en 2016.

Résultat dû sans doute aux actions que nous menons au niveau de la communication et de la formation des jeunes élèves. Elles ont sans doute un effet positif sur ce constat.

Pour info : la totalité des cartes a été prise par internet. **Aucune carte papier délivrée en 2015.**

Seulement 17 % (soit 35 permis) pris directement sur internet par nos pêcheurs.

Mme Pétrequin « notre dépositaire » de Colombier-Fontaine a délivré 180 permis internet.

## **Communication avec les pêcheurs de notre AAPPMA :**

**107** pêcheurs nous ont donné leur adresse mail afin de leur transmettre toutes les informations dont nous disposons. L'information passe très bien et nous pouvons répondre rapidement aux questions que nous posent les pêcheurs. Ce nombre de pêcheurs internaute augmente de jour en jour.

## **Réhabilitation des ruisseaux du Bief et de Rorbe**

**Les travaux de nettoyage du « Bief »** de Colombier ne sont pas tout à fait terminés. Il reste environ 50 mètres à nettoyer pour arriver au déversoir où le ruisseau se jette « en partie » dans le canal. Les travaux sont arrêtés pendant la période d'hiver. Pour info nous avons déjà nettoyé les abords de ce ruisseau sur 1 km 650.

Une demande a été faite à la CC3C auprès de Mr THIERRY « commission environnement » par Madame le Maire de Colombier pour faire passer une « épareuse » le long du ruisseau, 1 fois par an afin de ne pas laisser la végétation reprendre le dessus.

Sachant que ce ruisseau est devenu un endroit privilégié des promeneurs, il faut que les abords du ruisseau restent propres. Il est certain que la Société de pêche ne pourra pas l'entretenir chaque année étant donné que nous avons d'autres actions à mener sur d'autres sites. La CC3C où la Mairie de Colombier-Fontaine devra en assurer le nettoyage.

Concernant le ruisseau de « Rorbe » qui descend d'Etouvans, ce ruisseau est classé en « réserve / pépinière » pendant une durée d'au moins 4 années.

Cette décision sera consignée dans l'ARP 2016 (arrêté réglementaire permanent relatif à l'exercice de la pêche en eau douce du département du Doubs).

## **ALEVINAGE 2016 :**

Un sondage a été fait lors de la dernière réunion des membres du Comité concernant les types de poissons et les lieux d'alevinage à privilégier.

Voici les tendances :

- Alevinage en Carpe au canal à poursuivre,
- Alevinage + important en Truite au canal (sur 2 biefs) pour satisfaire l'ensemble des pêcheurs et particulièrement nos jeunes pêcheurs. L'essai de 50 kg de Truite (env.150 spécimens) qui a été fait cette année dans 1 bief du canal a donné d'excellents résultats et les jeunes pêcheurs ont été très satisfaits.
- Continuer l'alevinage tel qu'en 2015,
- Aleviner en Perche car peu fréquentes dans notre secteur,
- Aleviner en petits spécimens, plutôt que des gros poissons,
- Bien cibler les types de poissons à aleviner, pour exemple au Doubs, forte concentration de jeunes Carpeaux recensée cette année (bonne fraye au niveau Carpe).

Une prochaine réunion des membres du Comité permettra de décider des quantités et lieux d'alevinage.

## **Rappel alevinage 2015 :**

- 463 kg de Truite Arc en Ciel Doubs et canal,
- 100 kg de Carpe Canal
- 50 kg de Perche Doubs

- 50 kg de Sandre Doubs
- 50 kg de Brochets Doubs
- Environ 2 000 Carpeaux dans les 4 biefs du canal en Novembre
- A nouveau 250 en décembre. Ces poissons viennent du Doubs et non de pisciculture donc adaptés au milieu.

### **FORMATION ECOLES « CC3C » :**

265 élèves formés dans 4 écoles de la CC3C : Saint-Maurice-Colombier, Dampierre sur le Doubs, Colombier-Fontaine et Longeville sur le Doubs. Nous assurons actuellement la formation de 75 élèves du collège Anatole FRANCE de Bethoncourt à la demande des professeurs.

3 écoles de la CC3C restent à former en 2016, Etouvans, Lougres et Montenois.

Ces formations sont suivies d'une « rencontre en milieu naturel » pour les élèves avec une pêche à la truite et la découverte des habitants de l'eau (Arthropodes) permettant ainsi aux jeunes élèves de mieux connaître les espèces qui peuplent nos cours d'eau et surtout une **Sensibilisation et un Éveil environnementale** plus développés. Les élèves sont très attentifs et posent beaucoup de questions lors des formations.

### **FRAYERES, MISES A L'EAU, RESERVES :**

Priorité 2016, les frayères et réserves doivent être réhabilitées en accord avec la Fédération de pêche du Doubs. De nouvelles pancartes seront mises en place afin de bien situer et délimiter les lieux.

Les anciennes pancartes « Réserves » situées au bord du ruisseau « le Bief » de Colombier-Fontaine dans le centre du village ont été remplacées par des pancartes plus visibles et plus actuelles.

La Cale de mise à l'eau des « Beussières » est terminée, et déjà utilisée.

Elle a été financée conjointement par la Fédération Départementale, la Réciprocité et par notre AAPPMA. Elle est déjà utilisée pour les 2 pêches d'inventaires, « recensement des populations de poissons » réalisées dernièrement par la Fédération. Les résultats de ces pêches d'inventaires seront connus au printemps 2016.

Une pancarte sera mise en bordure de la route nationale indiquant la direction à prendre pour accéder à la mise à l'eau des Beussières. Le chemin d'accès a été partiellement rénové par la mairie de Longeville.

### **Rappel dates ouverture pêche 2016**

- Pêche aux lignes 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016
- Ouverture (brochet – perche – sandre) :
  - du Vendredi 1<sup>er</sup> janvier 2016 au Dimanche 31 janvier 2016 inclus
  - et du Dimanche 1<sup>er</sup> Mai 2016 au Samedi 31 décembre 2016 inclus
- Ouverture (Truite Fario – Omble de fontaine – Omble chevalier - Cristivomer)
  - du Samedi 12 Mars 2016 au 18 Septembre 2016 inclus.

### **4. Bilan Financier :**

Julien BARON « trésorier » énonce les principaux chiffres « recettes / dépenses » de l'année 2015.

Bilan financier en Progression par rapport à 2014 :

Avoirs au 06/12/2014 : 7 477 €

Avoirs au 05/12/2015 : 9 891 € soit une augmentation de + 2 414 €

Attention, de ce bilan il faudra déduire la facture de la Cale de mise à l'eau des Beussières qui n'a pas encore été facturée. Elle devrait atteindre la somme d'environ 4 900 €.

Comme le montre ce bilan 2015, les dépenses ont été essentiellement dues aux Alevinages, formation des écoliers et frais de fonctionnement.

Voir tableau ci-dessous :

RECETTES		DEPENSES	
Virements Fédération :		Frais de fonctionnement	
"	4ème Trimestre 2014	1 621,16 €	1 577,25 €
"	1er Trimestre 2015	1 810,99 €	Formation Ecoles (truites, articles pêche)
"	2ème Trimestre 2015	1 710,27 €	437,69 €
"	3ème Trimestre 2015	1 643,22 €	Alevinages 2015
Subventions communales			
	Longevelle	100 €	
	CC3C	400 €	
	Remise de chèques	562 €	
	Ecole Colombier	20 €	
	Colombier Fontaine	285 €	
Solde Crédit Agricole au 06/12/2014		4 081,43 €	
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>12 234,07 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES</b>
			<b>5 777,07 €</b>
<b>Bilan Financier exercice 2015</b>		<b>Sommes disponibles au 05/12/2015</b>	
<b>12 234,07 € - 5 777,07 € = 6 457 €</b>		<b>Livret A Crédit Agricole : 3 434,56 €</b>	
<b>Approbation ( Commissaires aux Comptes, signatures ) :</b>		<b>AVOIRS en date du 05/12/2015</b>	
Jean VALET :	<i>Jean VALET</i>		
Jacques POULETTE :	<i>Jacques POULETTE</i>	<b>6 457 € + 3 434,56 € = 9 891,56 €</b>	

## 5. Élection des membres du Comité et du Bureau :

Notre société compte actuellement 147 membres actifs détenant le droit de vote en A.G, en voici le détail :

### MEMBRES ACTIF 2015 AAPPMA COLOMBIER-FONTAINE

Produit	Quantité
Carte interfédérale Personne majeure URNE (Union Réciprocaire du Nord-Est)	<b>21</b>
Carte Personne Majeure	<b>107</b>
Carte promotionnelle Découverte Femme	<b>6</b>
Carte Personne Mineure	<b>13</b>
Total Membres Actifs 2015	<b>147</b>

Ne sont pas considérés comme membres actifs ayant droit de vote les cartes suivantes : Découverte – de 12 ans / Hebdomadaire / Journalière / Nuit

### Élections des membres du Comité et du Bureau :

2 membres du Comité démissionnaires, Monsieur Daniel KUDELKA pour raison personnelle et Monsieur Benjamin PERROTEY qui prend ses nouvelles fonctions de Garde de Pêche Particulier pour notre AAPPMA. Monsieur Julien BARON cède ses fonctions de « Trésorier » à Monsieur Alain CHOIGNARD.

Les 19 membres actifs présents ce jour ont voté pour le renouvellement des membres du Comité et du Bureau.

Renouvellement « à la majorité » des 12 membres de l'ancien Comité et d'un nouvel arrivant Monsieur BEGUE Joël qui vient compléter la liste des 13 membres du Comité élus.

Les 13 membres du Comité ainsi élus se sont réunis ensuite pour élire les membres du Bureau.

Ont été reconduits à la majorité :

Président : Yves TOCHOT.

Vice-Président : Pierre BIENMULLER.

Trésorier : Alain CHOIGNARD remplaçant de Julien BARON.

Secrétaire : Jacques POULETTE.

2 représentants au Comité départementale de la Fédération ont été élus : Yves TOCHOT et Julien BARON qui représenteront notre AAPPMA.

Aux nouveaux membres du Comité et du Bureau ainsi élus, nous souhaitons la bienvenue au sein de notre Société, nous savons d'avance qu'ils seront force d'idées et de propositions, connaissant eux-mêmes parfaitement leur secteur de pêche de Colombier-Fontaine.

## **6. Questions diverses, propositions, explications:**

- Pourrait-on utiliser le ruisseau « le Bief » de Colombier-Fontaine pour organiser les pêches à la truite des enfants des écoles lors de la clôture de leur formation à l'environnement, sachant que le ruisseau de « Rorbe » d'Etouvans est classé en « Pépinière et Réserve » et qu'il n'est donc plus possible de l'utiliser à cette fin. Bonne idée à creuser, emplacement à trouver au niveau facilité d'accès.
- **Comment expliquer la disparition des truites du Doubs dans notre secteur :** Thomas POULLEAU (Garde Fédéral) nous explique que cette disparition est sans doute due à la montée en température de l'eau. Des sondes ont été installées dans le secteur Colombier / Blussans afin de noter les écarts de température. Ces sondes sont placées « courant, bord et fond de rivière ». Plusieurs relevés ont démontré que la température de l'eau à certains endroits (Longeville par exemple) peut monter jusqu'à 30 °. Il va sans dire que les truites qui ne supportent pas les températures au-delà de 18 à 20° (température optimale pour la truite « arc en ciel » 10 à 15,5°) ne peuvent tenir dans des eaux chaudes et périssent ; vouant à l'échec les tentatives de maintien de ce type de poissons dans notre secteur. A titre indicatif : 120 sondes sont en place actuellement sur le secteur Montbéliard / Besançon.
- Pour info : Un nouveau « prédateur » l'ASPE a été détecté dans le Doubs par les Gardes Fédéraux lors de leurs contrôles. *L'Aspe (*Aspius aspius*) est un poisson d'eau douce de la famille des [cyprinidés](#), cousin de la [carpe commune](#). Il a une très grande ressemblance avec le [chevesne](#). Originaire du [Danube](#), ce poisson colonise depuis 20 ans le bassin du [Rhin](#) dans lequel il est entré via le percement du canal du Main.*
- *Présent actuellement dans l'Ille, le [canal du Rhône et de la Marne au Rhin](#), il va probablement continuer son implantation vers l'ouest dans les années à venir. Biologiquement c'est un prédateur chassant à la surface des eaux des poissons blancs de petite taille, [ablettes](#) et [gardons](#), il peut atteindre 80 à 90 cm pour un poids de l'ordre des cinq kilogrammes mais au vu de sa présence récente, on n'a pas encore suffisamment de recul. Il est probable que dans un futur proche on voit des spécimens de plus grandes tailles encore.*
- *Sa pêche est sportive car il a grosse défense, faite de rush et de saut, d'autant qu'il ne dédaigne pas vivre dans les forts courants.*

- Préciser aux pêcheurs de notre AAPPMA quels types d'appâts peut-on utiliser à l'ouverture de la truite le 12 Mars 2016 (vers, maïs etc...) sachant que la pêche aux engins est interdite sur notre secteur jusqu'au 1<sup>er</sup> Mai 2016 afin de protéger le carnassier pendant cette période. Cette info sera transmise avant l'ouverture du mois de Mars 2016
- 42 contrôles effectués par notre Garde de Pêche Particulier Sébastien BATAILLARD. Pas d'infraction relevée mais sensibilisation des pêcheurs rencontrés au respect des poissons et à la propreté des lieux de pêche. Nombreux endroits sont laissés dans un triste état de délabrement (poubelles non ramassées et jetées dans les talus).  
La mission du Garde de Pêche Particulier étant également le contrôle du bon usage des ressources naturelles, signalement d'actes de braconnage, de pollution ou autres. Il est un des seuls représentants des AAPPMA sur le bord des cours d'eau disponible pour informer et conseiller les pêcheurs.
- Pêche du silure : à conserver ou pas ? un sujet qui interpelle tout le monde, du plus passionné de silure au dernier de ses détracteurs. A part son rôle de prédateur, il est un habitant du cours d'eau, et les autres poissons ont appris à vivre en harmonie avec lui...Pêche sportive pour les uns, prédateur pour les autres. Le sujet reste entier.
- Questions soulevées sur les petites AAPPMA (ex : Lougres, Saint-Maurice-Colombier...) et leurs appréhensions vis-à-vis de leur règlement interne :

Georges LAURINE Président de la Fédération de pêche du Doubs répond :

Ce qui est vrai, c'est qu'en 2016 toutes les AAPPMA devront mettre à disposition des pêcheurs les « cartes de pêche par internet » à prendre soit chez un dépositaire ou par le pêcheur lui-même sur le site « [cartedepêche.fr](http://cartedepêche.fr) ».

Le coût des cartes papier + timbres représente environ 800 000 € de dépenses. Il faut « arrêter les frais ». Cette décision a été prise par le Conseil d'Administration en Juillet 2014.

Pour exemple l'AAPPMA de Colombier-Fontaine délivre tous ces permis de pêche par internet. 215 permis ont été délivrés en 2015 (180 délivrés par le Dépositaire, 35 pris par les pêcheurs eux-mêmes). Il n'y a aucune raison qu'on ne puisse pas le faire ailleurs.

Les comptes rendus des C.A ne sont pas toujours lus, ni pris en compte par ces AAPPMA qui trouvent ensuite anormale ces décisions.

De plus ces petites sociétés ne participent pour ainsi dire jamais aux A.G de la Fédération.

Concernant les « règlements intérieurs » des AAPPMA, s'il en existe, chaque AAPPMA a le droit de faire son règlement intérieur mais il est absolument interdit de légiférer sur la taille des poissons fixée par Arrêté Préfectoral.

Les règlements intérieurs des AAPPMA n'ont rien à voir avec la réglementation préfectorale qui fixe les règles générales en matière de pêche. C'est le Préfet qui de manière régaliennne décide des règles en matière de pêche. La Fédération de Pêche n'a aucun droit sur ces décisions préfectorales.

A priori le problème des petites AAPPMA vient de l'interprétation qu'elles font de la réglementation préfectorale.

La Fédération de pêche ne veut en aucun cas chapeauter les AAPPMA et de ce fait « pas de concurrence entre la Fédération et les AAPPMA ».

Concernant les ruisseaux détenus par les AAPPMA (ex : le Bief de Colombier-Fontaine, La Baume de Sancey le Long et autres) ces ruisseaux sont en réciprocités et ne posent aucun problème pour les Société qui les gèrent bien au contraire, les pêcheurs de ces AAPPMA peuvent également aller pêcher dans d'autres ruisseaux que d'autres AAPPMA ont mis en réciprocité.

Un grand Merci à Georges LAURINE pour toutes ces précisions.

- La prochaine réunion de l'AAPPMA de Colombier-Fontaine aura lieu courant Janvier 2016 (date à définir), une décision sera prise sur l'alevinage 2016 (Quantité, Type de poisson), élection d'un Trésorier et d'un Secrétaire Adjoint.

- **A noter : L'adresse de la Société de Pêche de Colombier-Fontaine change à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2016.**

**Nouvelle adresse :**

**AAPPMA de Colombier-Fontaine 1 rue de la Libération 25260 ETOUVANS.**

**Le n° de téléphone reste le même : Tél : 03.81.93.63.40.**

Le tour de table étant terminé le Président Yves TOCHOT lève la séance et remercie tous les membres présents de leur participation.

Fin de l'Assemblée Générale à 11h30

Le Secrétaire  
Jacques POULETTE

Le Président  
Yves TOCHOT

Le Trésorier  
Julien BARON